

Année sabbatique après la licence (Avis et témoignages)

Par **Sev3nz**, le **15/03/2013** à **20:50**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en 3ème année de droit, le droit me plaît, je compte aller au bout de mon master, mais... J'ai tout simplement besoin d'un "break". J'ai l'envie de voyager, de découvrir du pays, de maîtriser l'anglais, de respirer, etc. Je pense que vous voyez le topo ! Et tout ça, en prenant une année sabbatique une fois la licence en poche (normalement cette année !).

Je voulais donc avoir votre avis sur l'année sabbatique (constructive bien sûr) en général, et obtenir des témoignages si des personnes sont passées par là !

De plus, dans l'idée que j'effectuerais réellement cette année sabbatique (je n'en suis encore qu'au stade du projet), je suis un peu perdu en fait... Pays anglophone OK, ça peut être l'Angleterre par exemple (plus accessible au niveau du budget que l'Australie ou les USA), mais surtout, pour que faire une fois là-bas ? Travailler oui, mais où ?

J'avais dans l'intention d'être assistant langue dans un établissement scolaire, ce que j'aurais vraiment trouvé extra, mais j'apprends qu'il fallait s'inscrire à la fin de l'année 2012... Mon projet croulant sous cette mauvaise nouvelle, j'ai pensé à garçon au pair (oui je suis un garçon !), mais je dois avouer que je suis moins convaincu (risque de mauvaise famille, pas réellement de "salaire" ou alors moindre, pas tellement d'indépendance, etc.).

Alors si quelqu'un a déjà vécu une expérience au pair (de préférence en étant un garçon mais tous les témoignages m'intéressent !!), alors j'aimerais beaucoup qu'il me fasse partager son aventure, que je puisse plus facilement prendre une décision et m'orienter.

Et si quelqu'un à d'autres bonnes idées pour toucher un peu d'argent tout en vivant à l'étranger et en ayant du temps libre, je suis tout ouïe !

Voilà, j'espère réussir à recueillir des avis et des témoignages qui sauront éclaircir ce projet qui me tient à coeur mais qui reste à préciser...

Merci, bonne soirée !

Par **Yn**, le **16/03/2013** à **10:41**

Salut,

Si tu souhaites continuer jusqu'en M2 et en décroche un qui offre des débouchés, tu peux d'ores et déjà oublier l'année sabbatique car injustifiable sur un CV.

Plusieurs topics traitent déjà de ce sujet, tu aurais eu beaucoup de réponses. Brève synthèse de ce qu'il en ressort :

- Pars en M1 dans le cadre universitaire pour valider une année à l'étranger qui sera sanctionnée par un diplôme et un certificat attestant de ton niveau d'anglais
- Fais un M1 en France
- Postule à des M2, là tu auras une vraie plus-value.

Il faut toutefois que tu sois arrêté sur ton projet professionnel pour réaliser cela. Mais face à ce que tu as écrit, je me pose la question : pourquoi faire du droit si tu souhaites être assistant dans le milieu scolaire ?

Je ne comprends pas la cohérence de ton parcours. En bref :

Si tu souhaites intégrer le milieu scolaire, inutile de poursuivre jusqu'en M2 de droit, oriente-toi vers une filière langue, ce que j'ai dit précédemment ne s'applique plus, tu peux faire ton année sabbatique si tu le souhaites.

Si tu souhaites exercer une profession juridique, l'année sabbatique est à proscrire, mes précédents conseils s'appliquent.

N'hésite pas si tu as des questions.

Par **Sev3nz**, le **16/03/2013** à **12:14**

Merci de ta réponse !

Oula non, je ne souhaite pas du tout rentrer dans le milieu scolaire à l'avenir !! Quand je parle d'être assistant langue, c'est uniquement à l'étranger lors de cette année sabbatique ! Tout simplement pour les bonnes conditions que ce poste offre, que ça reste très intéressant, et que je cherche juste à travailler tout en voyageant en fait ! D'où ma demande d'idée puisque les dates sont passées pour ce poste en Angleterre...

Quant à mon projet professionnel, j'aimerais intégrer le barreau. Et je me suis bien renseigné sur l'année sabbatique, et j'ai du mal à comprendre votre point de vue si tranché sur cela à vrai dire... Pour intégrer un M2 réputé, pourquoi pas (et encore, tout se justifie si c'est bien fait), mais dans mon cas, intégrer un M2 réputé n'est pas "nécessaire" puisque je veux passer l'examen d'avocat !

Je pense donc que l'appréciation à donner sur l'année sabbatique après une licence de droit doit être plus tempérée...

Si je pense à l'année sabbatique, c'est parce que les dates pour ERASMUS sont également

passées, ce n'est donc plus envisageable malheureusement...

Mes questions étaient donc de savoir si quelqu'un avait des idées de "travail" à occuper pour passer un an à l'étranger tout en voyageant?

S'il y avait des témoignages et des expériences à partager sur une année sabbatique vécue ?

Quant à l'opportunité de l'année sabbatique, merci de votre avis bien entendu, les avis différents sont les bienvenus. Mais je ne pense pas qu'il faille proscrire l'année sabbatique dans ces termes ;)

Par Yn, le 16/03/2013 à 12:40

Au temps pour moi, j'ai mélangé projet professionnel et CDD pendant l'année à l'étranger.

Attention pour le barreau, j'attire ton attention sur la distinction entre la formation d'avocat (obtenir le titre) et les opportunités de carrière.

Tu peux bien entendu passer l'examen dès le M1 en poche, ce qui est d'ailleurs selon moi recommandé, les épreuves étant des épreuves universitaires classiques à l'exception de la fameuse note de synthèse.

Bref, entrer à l'école d'avocat, obtenir le CAPA, rien d'impossible à la sortie du M1.

L'inconvénient majeur du M1 est néanmoins l'absence totale de spécialisation : après un M1, tu n'es spécialiste de rien, tu connaîtras seulement les bases de la mention de ton M1 (droit civil, droit des affaires, ou autre).

Partant, si tu souhaites éviter les affaires sans intérêt qui rapportent peu, et que tu as un minimum d'ambition pour ton projet professionnel, un M2 est obligatoire car il va t'apporter une spécialité. Cette spécialité est l'élément qui fera la différence entre les étudiants dans la recherche de l'emploi et t'offrira des opportunités (de stages et d'emploi) plus ou moins intéressantes selon la qualité du M2. Et encore... Il faut relativiser, bonne formation n'implique pas ipso facto bonne situation par la suite.

Voilà pourquoi j'attire ton attention sur un M2 et que **je maintiens totalement mes affirmations sur l'année sabbatique** : la sélection est très dure, les bons voire très bons dossiers se bousculent pour les M2 réputés, un dossier sans faille est absolument nécessaire (crois-en mon expérience pour être passé par là...), une année sabbatique te ferme les portes des meilleures formations alors que tu peux très bien en tirer une plus-value énorme si tu réalises deux M1 comme je l'ai exposé précédemment.

Je peux enfin t'assurer que rien ne peut justifier une année sabbatique, même si tes résultats sont excellents. Tu maîtriseras l'anglais, les autres étudiants aussi. Les membres du jury te poseront seulement la question "pourquoi ne pas être parti dans le cadre universitaire alors que vous en aviez la possibilité ?"

De plus, le M2 peut parfaitement s'articuler avec l'école d'avocat car la majorité des étudiants de cette école suivent un M2 et valident ainsi un des modules de la formation d'avocat pour

intégrer l'année suivante l'école "à plein temps".

Je ne dis pas ça pour te décourager, mais il serait dommage que tu réalises trop tard les effets d'une année sabbatique lors d'un parcours universitaire.

Par **Sev3nz**, le **16/03/2013** à **21:32**

Merci encore de ta réponse très complète et pertinente !

Et bien si tu insistes c'est que tu dois savoir ce que tu dis, donc je vais prendre tes affirmations en compte !

J'ai juste deux observations :

La première, puisque l'année sabbatique ne pénalise pas l'entrée à l'école d'avocat en soi. Mais que d'après tes dires, elle est difficilement justifiable pour intégrer un bon M2. Sur ce point, je suis d'accord, ça peut fermer des portes. Mais un M2 réputé est-il seulement indispensable pour se faire un nom au barreau ? Devenir spécialiste oui, c'est clair que c'est bien, et j'y compte bien. Mais de là à se prévaloir de tel ou tel master, j'avais dans l'idée qu'un avocat, libéral, construit sa carrière non sur ses diplômes mais sur l'image, les compétences, la notoriété, etc. Qu'il se donne au moment de l'exercice de la profession et tout au long de sa carrière. Est-ce que je me trompe ? Quand on devient un "ténor", peu importe que l'on ait un master 2 réputé ou même aucun master 2, on est un ténor parce qu'on s'est battu sur dans l'exercice de la profession pour le devenir (en tout cas c'est mon point de vue et celui de nombreux avocats). Tu n'es pas d'accord avec cela ?

Et deuxièmement, partant du principe que l'année sabbatique serait une mauvaise idée comme tu me le soutiens. Si tel était le cas, faire un M1 à l'étranger oui, je conçois que ce serait une bonne idée et franchement, ça me tente beaucoup ! Mais est-il encore possible de le faire hors ERASMUS sachant que les candidatures ERASMUS sont fermées (dates passées) ? Que veux-tu dire exactement par-là à cette date du 16 mars, soit en fin d'année proche ? Ton idée me séduit mais j'ai du mal à la cerner...

Et ne t'en fais pas, j'ai beau ne pas être d'accord avec toi (ou penser ne pas l'être) sur certains points, je te remercie de me répondre car il me faut être sûr de moi, et une personne averti en vaut deux !

Par **Sev3nz**, le **16/03/2013** à **23:28**

En me renseignant un peu, je remarque que sans l'Erasmus, on peut s'inscrire directement dans une université étrangère, comme en Angleterre par exemple. Serait-ce cela dont tu me parles ?

Ça pourrait en effet être intéressant, mais je me pose juste une question : il est évident qu'il va être très difficile de valider une année à l'étranger, et à vrai dire, ce n'est pas réellement mon intention, puisque ce que je veux à la base, c'est "faire un break des études de droit". Est-

il donc possible de ne faire que cette année "à moitié" ? De ne m'y consacrer que partiellement quitte à rater cette année de M1 tout en m'y intéressant et en apprenant bien évidemment la langue ?

De même, est-il envisageable de s'inscrire en M1 de cette manière sachant qu'il y aura surement des TD ou autre, où il faudra donc travailler et prendre la parole, sachant que je reste loin d'être anglophone à l'heure actuelle ?

Voilà, qu'en penses-tu ?

Edit : Quoi que je me demande si ce n'est pas trop tard non plus pour s'inscrire dans une fac étrangère... :/ Envie de partir à l'étranger, mais de gros doutes quant à la manière de le faire...

Par Yn, le **17/03/2013 à 12:57**

Tu peux totalement ne pas suivre mon point de vue, j'essaye d'être le plus objectif face aux constats que j'ai pu faire depuis mes quelques années à l'université. C'est à toi de faire tes choix, l'important est que tu le fasses consciemment.

Ta vision du barreau est assez faussée, j'ai l'impression que tu fais uniquement référence aux avocats pénalistes. Tu peux certes être attiré par le droit pénal, mais quelques précisions :

- Les étudiants assimilent souvent "avocat = avocat pénaliste", or ils ne sont pas majoritaire dans le corps de la profession (à la louche, peut-être 15 ou 20% des avocats sont pénalistes)
- Le droit pénal est surtout un domaine extrêmement bouché dans lequel il est très difficile de trouver du travail, surtout du travail rémunérateur.

Les grands ténors, tu en as très peu par barreau, à Rennes tu en as trois qui monopolisent les affaires pénales intéressantes, alors que tu as plus de 600 avocats (de mémoire). Je crois que tu es plus dans l'utopie que dans la réalité. Les grands avocats sont avant tout des gens très compétents dans leur domaine et donc très spécialisés.

Un M2 n'était peut-être pas obligatoire il y a 15 ou 20 ans, mais maintenant les étudiants sont de plus en plus spécialisés, beaucoup partent même faire une autre formation suite à leur M2 (LLM, etc.).

Pour l'année à l'étranger, tu n'as pas qu'ERASMUS, il faut te renseigner auprès du service des relations internationales de ton université car les partenariats sont variés d'une fac à une autre.

Par contre, niveau timing, tu risques d'être juste, les pré-inscriptions sont parfois fermées à la mi-mars, là je ne peux pas te répondre avec certitude.

Sinon, tu as toujours la possibilité de faire un M1 en France, puis de faire un semestre à l'étranger pour faire un quatrième semestre en France, ce qui revient à faire deux M1.

Par **Sev3nz**, le **17/03/2013** à **21:49**

Oui tu as parfaitement raison de me donner ton point de vue, même si je reste convaincu que partir une année à l'étranger n'est absolument pas pénalisant pour un M2. Alors peut-être que je me fais des illusions, mais j'en ai discuté avec des profs qui sont d'accord avec moi, et je suis convaincu que je pourrais mettre cette année en valeur...

Quant à ma vision du barreau, mon intention (même si cela peut vite changer), reste de devenir avocat au pénal, d'où ma définition de l'évolution dans le métier. Mais je suis bien conscient que le milieu pénal est bouché ! Pour autant, tout en sachant que l'on commence toujours en se "généralisant" en tant qu'avocat, je n'ai vraiment pas l'impression qu'un diplôme fait l'avocat que l'on deviendra. Et je pense qu'une année sabbatique qui nous à mener à devenir bilingue, ne peut pas que nous desservir pour obtenir un M2...

Oui c'est vrai qu'il n'y a pas que l'ERASMUS, je vais donc aller me renseigner, on ne sait jamais, même si j'ai peur que ce soit bien tard :/

Quant à ta dernière proposition, faire d'abord un M1 en France pour ensuite faire un M1 ou un semestre en France ne m'intéresse pas tellement, puisque comme tu le recommandes, je compte passer et travailler l'examen d'entrée à l'école d'avocat dès le M1. Et pour cela, je pense qu'il serait préférable que je ne sois pas perturbé par un séjour ou un cursus à l'étranger une fois que la "machine" sera lancée. D'où l'année de césure voulu avant de me donner corps et âme dans cette tâche !

A mesure de mes recherches, je m'oriente de plus en plus à faire un séjour d'un an en tant que garçon au pair en Australie. Rien n'est encore sûr, mais je tenais à te dire où j'en étais tout de même ;)

Par **Catwoman**, le **17/03/2013** à **22:59**

Je sais que l'on est en 2013 et que c'est peut-être un petit tard pour la réponse . Néanmoins, je souhaitais dire que si tu sais profiter de cette année à ton avantage , un employeur ne t'en voudra surtout pas . La réalité est qu'aujourd'hui sur le marché du travail mieux vaut avoir un parcours atypique pour attirer l'attention de l'employeur qu'un parcours trop « lisse » . Comment une personne peut-elle justifier qu'elle a raté 2 fois l'ENM , 2 fois le barreau avant de le réussir (oui oui, je connais un avocat qui s'en met plein les poches et qui a essuyé des échecs)? . Je ne comprend pas pourquoi les juristes se mettent une telle pression . Avant tout , il faut s'épanouir dans sa vie et dans son métier . Vous donnez une fausse image de la sélection des M2 . À vous entendre, on dirait que ce n'est pas destiné au commun des mortels !

Donc si tu valides un diplôme de langue qui atteste ton niveau, que tu mets sur ton CV que tu as passé un an à l'étranger au contact de locaux . Bingo, c'est bon !

Pour l'entrée à Science Po , il te demande bien de faire un voyage humanitaire . Donc en quoi ça pourrait te porter préjudice ?

Par **Sev3nz**, le **18/03/2013** à **11:22**

Ah non pas du tout, ce n'est pas tard pour la réponse puisque j'ai posté ce sujet il y a à peine quelques jours !! :)

Ton avis me fait d'ailleurs très plaisir, et je penche davantage de ce côté de la balance moi aussi... J'ai la même idée des études, de la vie en général, et de l'accès au M2 ou encore au barreau.

Oui je compte bien revenir de là-bas bilingue (c'est le but), et faire attester mon niveau d'anglais par un diplôme serait comme tu le dis une bonne chose à mon retour !

Si cette année est bien occupée (même si elle n'a que peu de rapport avec mes études mais après tout, il faut bien se diversifier !), je reste convaincu tout comme toi qu'elle ne pourrait pas me porter préjudice si ce n'est le contraire...

Ps : Aucun témoignage jusque-là, personne n'est jamais passé par cette case avant moi ?? :S

Par **Sarah**, le **12/04/2014** à **21:29**

Bonjour c'est peut être un peu tard, mais moi je souhaite également m'arrêter un an après ma licence de droit qui se termine en juin 2014. Je pense partir consolider l'anglais et l'espagnol par des voyages linguistiques. Et prendre cette année pour réfléchir à mon projet professionnel... Je suis un peu perdue dans mon projet.. Le métier de magistrat me tente... Mais j'ai pensé à un moment à complètement changer d'orientation pour me tourner vers une école de commerce... Si d'autres sont un peu dans ma situation on peut en discuter. Par ailleurs, je pense qu'une année de césure n'est que bénéfique dans une vie... Qui est longue!

Par **Maite**, le **05/09/2014** à **15:13**

J'arrive trop tard quel dommage !

Je suis passée exactement par la même case et je suis en total désaccord avec la vision très rigide d'un parcours "type" et plat qui a été posée en réponse.

Sev3nz tu me sembles très raisonnable et tu as cette qualité de peser les pour et les contre tout en voulant bien faire et je trouve ça très respectable.

Après des études de philosophie et une licence en droit j'ai éprouvé ce même besoin de break. J'ai alors décidé de partir faire Foreign Language Assistant en Angleterre pour le British Council tout en passant mon Master 1 à distance avec la Sorbonne. J'étais en réalité véritablement professeur de français pour des centaines de petits anglais dans différentes écoles.

Avoir travaillé à l'étranger est une expérience inégalable dans le monde du travail et je pense

sincèrement que ça apporte bien plus qu'un ERASMUS. Je vais d'ailleurs faire une seconde année avant de préparer l'EFB de Paris car le salaire n'est pas mal pour peu d'heures et va me laisser le temps de travailler ou faire un stage à côté dans un cabinet d'avocats de ma ville, Manchester.

Cette expérience permet de rendre plus autonome et de prendre du recul sur les études chronophages, fatigantes, mais néanmoins passionnantes que sont les études de droit, tout en étant indépendant financièrement. Je suis plus sûre de moi et je sais maintenant que je veux être avocate et parler anglais dans ma profession future.

A moins de vouloir faire une thèse et être professeur d'université, je ne vois pas l'intérêt de parcours standards plats et ennuyeux.

Par Yn, le **08/09/2014 à 10:41**

Maite, à te lire, les étudiants sont nécessairement confrontés à un choix : suivre une formation classique - "plate et ennuyeuse" - [s]ou[s] partir faire des expériences.

Je ne souhaite pas dresser un tableau noir du monde professionnel et de la conjoncture actuelle... Mais j'ai l'impression que chacun cherche à justifier son parcours au risque d'affirmer que l'exception peut devenir la règle.

Il est faux de dire qu'une année "blanche" (comprendre pour faire autre chose que du droit) est aisément justifiable sur un CV. Chacun en pense ce qu'il veut, mais les critères de sélection du monde professionnel s'accordent difficilement avec ce type de parcours.

Surtout, tu risques de te heurter un argument très commun : tous les étudiants ont la possibilité de combiner parcours universitaire classique et expériences personnelles variées.

C'est assez typique d'opposer les parcours alors qu'ils peuvent bien au contraire être combinés : faire un parcours "classique" à l'université est impératif. La formation suivie (M2, stages, expériences professionnelles) est le seul indicateur quant aux compétences juridiques acquises par les étudiants.

Tout le reste - expériences diverses, personnalité, etc. - peuvent constituer des plus-values, mais ne sont pas les paramètres prioritaires. Autrement dit, tu peux être la personne la plus sympathique et dynamique du monde, si le parcours universitaire ne suit pas...

Surtout, il n'est écrit nulle part qu'un aspect doit être privilégié par rapport à l'autre. Or, à vous lire, soit un étudiant s'enferme dans les études juridiques, soit il décide de faire autre chose.

L'université française offre un système extrêmement intéressant : concentrer les cours de septembre à mai. Pendant les quatre premières années, de la L1 au M1, quatre mois de vacances sont à notre disposition. Or, très peu d'étudiants profitent de ce temps libre pour travailler, partir à l'étranger, voire combiner les deux.

[citation]Je suis plus sûre de moi et je sais maintenant que je veux être avocate et parler anglais dans ma profession future. [/citation]

Être au clair sur son projet professionnel est une bonne chose, mais si je prends ton exemple,

note que très peu d'avocats exercent en anglais. Pour schématiser, seul le droit du commerce international (au sens large) t'amènera à exercer couramment en anglais.

J'attire ton attention sur le caractère très sélectif de ce domaine. Ma formation et mes recherches m'amènent à côtoyer ce milieu, et je peux te garantir que tous les professionnels, notamment les plus jeunes, sortent de ce fameux parcours "plat et ennuyeux". Autrement dit, un M2 (souvent Paris-1 ou 2), un LLM ou autres formations annexes. L'anglais n'est pas critère de sélection dans ce milieu, tu ne peux pas le faire valoir comme une plus-value, tout le monde le parle, c'est un allant de soi. Par contre, une solide formation juridique et des expériences variées intéressent beaucoup ce milieu.

Chacun en pensera ce qu'il veut, mais il ne s'agit que d'un constat. Le système est ainsi fait, et mieux vaut prendre en compte la réalité plutôt que d'essayer de la changer contre vents et marées.

Comprends-moi bien, je ne remets pas en doute ton projet ou tes capacités à le mener à bien. Je n'émet pas non plus une quelconque critique sur tes choix, tu es libre de faire ce que tu veux. J'essaye seulement d'attirer ton attention, et celle des autres lecteurs, sur certaines réalités.

Nous sommes tous passés par là : il est toujours plus facile de refuser de voir les choses ou de se convaincre que les statistiques ne s'appliqueront pas à notre cas plutôt que de questionner nos propres choix et leurs conséquences.

Je t'invite à consulter le blog du Pr. Patrick Morvan qui répond aux questions d'orientation (<http://patrickmorvan.over-blog.com/categorie-1228360.html>). Tu constateras qu'aujourd'hui, être titulaire d'un M1 en droit n'est pas suffisant pour exercer la profession d'avocat (surtout à l'international), obtenir le CAPA n'est pas synonyme d'emploi à la clé...

Par **Maite**, le **08/09/2014** à **14:52**

Mon idée est d'encourager tout étudiant en droit qui a des ambitions internationales à s'internationaliser qu'il veuille être avocat ou non. Il est évident que quelqu'un qui n'a aucune intention d'exercer au contact d'étrangers ou à l'étranger a moins d'intérêts à partir se forger des expériences au-delà de nos frontières.

Poursuivre un parcours linéaire universitaire est purement franco-français et c'est un schéma déconseillé dans les pays anglosaxons qui poussent leurs étudiants à se frotter à la vie professionnelle à l'étranger, quitte à le faire au milieu d'un parcours universitaire.

Le parcours Licence, M1, M2, et LLM est certes attirant sur le papier mais loin des réalités de ce que peuvent s'offrir tout étudiant en droit et encore faut-il vouloir travailler en droit des affaires, ce qui est loin d'être le cas de tout le monde. Tout comme les stages l'été, beaucoup sont ceux qui font des jobs qui n'ont pas rapport avec le droit pour pouvoir financer leurs études.

« seul le droit du commerce international t'amènera à exercer en anglais »
« tout le monde parle anglais dans ce milieu »

« très peu d'avocats exercent en anglais »

Vraiment ? Je doute fort de ces affirmations.

Personnellement, travailler à l'étranger m'a ouvert des opportunités que je n'aurais jamais eu en restant en France. J'ai la possibilité d'enseigner le droit français à des membres de la haute administration italienne et un master en droit n'aurait pas été suffisant en soi-seul. C'est une combinaison d'éléments qui ouvrent des portes. Dans mon cas, des études de droit, une expérience d'enseignement en Angleterre, le fait de parler italien. A chacun de faire sa propre combinaison et chacun a des atouts et des connaissances particulières en dehors du sacro-saint cursus universitaire indispensable mais pas suffisant.

Le blog de Patrick Morvan est bien connu et ses conseils pragmatiques sont très utiles et m'ont d'ailleurs encouragés dans mes projets. Si je rentre à l'EFB, je peux faire un M2 pendant l'école. Dans le cas contraire, mes expériences professionnelles me permettront de ne pas me retrouver avec un unique master et zero expérience sur le marché du travail européen.

Par ailleurs, il est contreproductif et décourageant pour un étudiant lambda de vouloir lui imposer un parcours type universitaire sans ratés alors que les anglosaxons poussent leurs étudiants à partir pour mieux revenir. Il faut arrêter de se mettre des barrières et chacun peut se construire son propre parcours.

Quant à la notion de break et les doutes que l'on peut avoir, je rencontre beaucoup de jeunes diplômés espagnols, polonais, allemands, français (traducteurs-interprètes, professeurs, paysagistes) et chacun a éprouvé le besoin de faire une pause et de travailler à l'étranger durant un temps avant de s'installer. C'est un ressenti que tout jeune diplômé peut avoir peu importe la nationalité. Ma meilleure amie américaine est venue travailler un an en France, a appris le français, et a construit ici son projet de devenir professeur des écoles chez elle, en Californie. C'est un phénomène global et je rejoins ce qui a été dit, je ne comprends pas non plus pourquoi les juristes se mettent une telle pression. Si vous voulez faire des stages et/ou travailler à l'étranger, vous pouvez le faire intelligemment et revenir mieux armés et avec des compétences nouvelles.

Il faut déculpabiliser les futurs avocats et juristes et aussi penser à son propre accomplissement personnel.

Par Yn, le **08/09/2014 à 16:12**

Au risque de me répéter, je ne juge pas ton parcours, mais ta présentation des choses laisse à penser que certains choix n'ont aucune incidence, que toute orientation est justifiable.

Surtout, j'ai l'impression que tu généralises ta propre expérience, ton propre parcours, alors que le M1 n'est que la fin d'un cycle et que les choses sérieuses commencent justement à partir de là en droit.

J'ai sincèrement l'impression que tu présentes les choses telles que tu que tu voudrais qu'elles soient, telles qu'elles devraient être pour s'adapter à ta situation. Je m'explique :

[citation]« seul le droit du commerce international t'amènera à exercer en anglais »
« tout le monde parle anglais dans ce milieu »
« très peu d'avocats exercent en anglais »

Vraiment ? Je doute fort de ces affirmations.[/citation]

Tu peux évidemment douter de mes affirmations, si tu cherches, tu trouveras probablement des contre-exemples, mais je pense ne pas me tromper dans les grandes lignes.

Liste les spécialisations en droit, contacte des professionnels, recueille des témoignages, cherche sur internet, fais des stages (en France, évidemment), tu verras que l'immense majorité des avocats n'exercent pas en anglais.

Je me trompe peut-être, mais dis-moi pourquoi ou présente-nous cette profession juridique dans laquelle on exerce couramment l'anglais.

Selon moi, les seules matières ouvertes à l'international sont celles du droit des affaires (société, contrats, arbitrages, fiscalité, propriété industrielle) et encore, le quotidien d'un avocat d'affaire n'est pas ça, tout au plus aura-t-il quelques clients étrangers.

Seuls les grands cabinets comportant un ou des pôles "international" sont amenés à travailler régulièrement en anglais. Mais combien de postes ? Surtout, pour combien de postulants ?

Surtout, ne te base pas sur les expériences personnelles de chacun : quel rapport entre un traducteur-interprète, un paysagiste, un professeur des écoles et un étudiant en droit ? Ce ne sont pas des choses comparables, nos parcours sont différents, on ne vise pas les mêmes professions, etc. Mon propos ne concerne évidemment que les étudiants en droit.

Enfin, les pays anglo-saxons n'ont pas la même logique que nous, le coût des études n'est pas le même (bonjour les inscriptions à cinq chiffres), les promotions sont très réduites, bref la sélection s'opère en grande partie avant.

Là-bas, pour tout étudiant en droit, un séjour à l'étranger n'a rien d'exceptionnel, il s'agit d'un module comme un autre, il y a des partenariats, etc.

L'université française te livre à toi-même : tu peux partir dans le cadre de la fac, tu peux aussi partir pendant tes quatre mois de vacances, pour travailler, ou juste découvrir le monde, bref ce n'est pas comparable.

[citation]je ne comprends pas non plus pourquoi les juristes se mettent une telle pression.

[...]

Il faut déculpabiliser les futurs avocats et juristes et aussi penser à son propre accomplissement personnel.[/citation]

Je rejoins mon précédent message : entre l'idéaliste et le réaliste, il faut savoir faire la part des choses.

Oui, nous sommes jeunes. Oui, il faut penser à profiter de la vie. Oui, les expériences personnelles nous font grandir... Mais rejeter tout le reste, nier les réalités d'un système dans lequel nous sommes n'apporte jamais rien de bon.

Grandir c'est aussi se poser les bonnes questions et non chercher à se convaincre que nos choix sont bons ou mauvais. Il faut composer avec les données du problème : il faut avoir conscience que le monde professionnel se base sur les diplômes obtenus, sur le parcours suivi, bref sur des critères objectifs et comparables.

Ce sont les réalités du monde professionnel, bonnes ou mauvaises ce n'est pas le sujet. Elles sont ce qu'elles sont, à nous de nous adapter.

Après le M2, tu constateras malheureusement que tout le monde ne trouve pas du travail, la majorité se heurte aux dures réalités de la vie professionnelle. Consulte les messages du forum, discute avec des anciens étudiants, tu verras que certains, même avec d'excellents parcours éprouvent des difficultés.

Par **Maite**, le **09/09/2014** à **00:38**

J'interviens surtout au titre de témoignage et d'avis personnel puisque c'est l'objet de cette discussion, je me permets de le rappeler.

Mes propos s'adressent uniquement aux étudiants qui ont des vues à l'international comme moi, où notre belle langue n'a malheureusement qu'un poids faible, et où la seule université française connue est la Sorbonne, certitude en tant que française habitant en Angleterre.

Pour travailler dans des organisations publiques internationales ou des ONG, il faut parler anglais, c'est un fait, le français n'est qu'un petit « plus ». Nier cette réalité me paraît saugrenu.

Par exemple, mon ami travaille dans une OI en Italie et les juristes qu'ils recherchent sont des juristes spécialisés soit dans le domaine spatial (ESA), soit dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture (FAO, organe de l'ONU) et c'est le cas de beaucoup d'OI spécialisées. Personne ne parle italien dans ces structures. Majoritairement anglais, très minoritairement français.

Par ailleurs et en France cette fois, les gros cabinets anglosaxons à Paris ne prendront jamais quelqu'un qui ne parle pas anglais (Allen&Overy, Herbert Smith LLP, Clifford chance...)

Etre réaliste et s'adapter, c'est aussi savoir s'ouvrir des portes ailleurs que sur le marché du travail français.

Concernant le coût des études, il n'est pas le même en Angleterre et aux Etats-Unis et beaucoup plus abordable de l'autre côté de la Manche. Il est vrai néanmoins que dans les deux cas, ce n'est pas gratuit. En dehors de la sélection qui s'opère naturellement par le coût des études, c'est surtout l'état d'esprit qui est différent. Partir travailler à l'étranger avant le bachelor ou après est fortement conseillé chez les anglais, mais encore d'avantage dans les pays scandinaves. Au Danemark, les études sont gratuites et les jeunes danois ont malgré tout pour habitude de partir travailler (et non "séjourner") à l'étranger avant de commencer leurs études et peuvent ainsi mûrir leur projet professionnel tout en acquérant la pratique d'une autre langue.

Je suis d'accord sur le fait que les diplômes sont essentiels, il n'a jamais été question du contraire, mais il faut aussi comprendre que la survalorisation des diplômes n'est une réalité

que française. Ailleurs, les recruteurs auront une vision plus globale de votre parcours et de vos expériences. Un master prestigieux en France n'aura pas de valeur pour un recruteur anglais si vous n'avez pas d'expérience, ni surtout ne parlez anglais, alors que vous serez peut-être accueillis bras ouverts -ou pas- en France.

Bien sûr, beaucoup éprouvent des difficultés à trouver du travail en France même après un M2 mais ce ne doit pas être une raison pour être si pessimiste. Si j'ai aujourd'hui la possibilité d'avoir un travail intellectuellement motivant à l'étranger avec mon M1 alors que je n'ai pas encore passé l'examen d'entrée à l'EFB, je suis assez confiante pour la suite et surtout cela prouve bien qu'il est possible de trouver du travail intéressant avec le droit et une ouverture sur le monde. Ouverture qui n'est pas assez mise en valeur en L1 et que les étudiants regrettent au moment d'entrer dans la vie active.